

# CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP) DANSE

12



Le 3<sup>e</sup> cycle à Orientation Professionnelle s'organise en trois années de formation dans la discipline principale choisie (classique, contemporain ou jazz) complété des disciplines théoriques et enrichi d'autres styles de danses enseignés au CRR. Construit en accord avec les textes réglementaires nationaux, il se clôture par l'obtention du Diplôme d'Études Chorégraphiques, première étape vers une professionnalisation dans le champ des métiers de la danse et qui donne également l'équivalence de l'Examen d'Aptitude Technique (permettant l'entrée en Formation au Diplôme d'État de professeur de danse).

Afin d'intégrer pleinement la dimension scénique et artistique de la danse dans ce cycle de formation du danseur, les élèves en COP font partie de l'Ensemble chorégraphique du conservatoire de Clermont-Ferrand « les Hybrides » avec lequel ils participent à des créations dans les spectacles de la saison du CRR ou à l'extérieur.

## **PUBLIC CONCERNÉ**

Le COP est destiné aux élèves qui envisagent la poursuite de leurs études supérieures après l'obtention du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC). Ils doivent s'investir dans leur pratique de danse, et se rendre pleinement disponibles pour les activités et les projets développés dans ce cycle.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

La formation s'étale sur 3 ans. Son volume global est de 1260 h minimum qui représentent entre 12 h et 16 h de danse/semaine.

Les enseignements :

- 4 cours par semaine de la danse dominante
- 2 cours d'une deuxième esthétique de danse (facultative)
- Théories de la danse (formation musicale du danseur, culture chorégraphique, anatomie, AFCMD)
- Ateliers de recherche chorégraphique, répertoire, préparation à la scène

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

Le COP s'adresse :

- Aux élèves de l'établissement ayant finalisé leur BEM complet (toutes unités de valeur acquises) et qui ont présenté avec succès l'examen d'entrée (en général avant les vacances de Pâques).
- Aux élèves venant d'un autre établissement (CRR ou CRD) en mesure de justifier d'un BEM complet (toutes unités de valeur acquises)
- Aux élèves de bon niveau provenant d'une école associative ou publique.

## **CONCOURS D'ENTRÉE EN COP**

Les élèves venant d'un autre établissement doivent présenter un concours d'entrée en COP qui se déroule en général début juillet ou/et dans les premiers jours de septembre (épreuves à consulter sur le site du CRR).

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

L'inscription en ligne est possible dans la 2ème partie du mois de juin de chaque année scolaire en cliquant sur le lien suivant « [imuse-clermont-ferrand.fr](http://imuse-clermont-ferrand.fr) »

## DATES DES CONCOURS D'ENTRÉE

À paraître sur le site en fin de chaque année scolaire.

## CONTENU DES ÉPREUVES

- Un extrait de cours technique dans la discipline principale et les disciplines complémentaires le cas échéant
- Un temps d'improvisation
- Présentation individuelle de la variation du Ministère de la Culture de fin de 2<sup>e</sup> cycle/entrée COP choisie parmi les 3 dernières années
- Une composition personnelle d'une durée de 1'30 à 3'
- Un court entretien avec les membres du jury sur le projet et les motivations du candidat

## STATUT ÉTUDIANT

Le COP permet d'obtenir le statut étudiant si l'élève est bachelier. Dans ce cas, l'élève relève du régime de la sécurité sociale étudiante.

## STATUT ÉTUDIANT/ARTISTE

L'Université Clermont-Auvergne (UCA) peut reconnaître le statut d'étudiant-artiste aux étudiants inscrits dans l'établissement et exerçant parallèlement une activité artistique reconnue à un niveau élevé. Ce statut permet de prendre en compte ce public spécifique en valorisant son parcours artistique et en adaptant son cursus de formation. Élaboré en partenariat avec le Conservatoire, ce nouveau statut permet aux élèves menant en cursus au Conservatoire et à l'Université de bénéficier d'un certain nombre de droits :

- Accès à une aide du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de la Direction de la Formation pour valoriser les compétences développées dans l'activité artistique (sur un CV ou tout autre support utilisé pour accéder à une expérience professionnelle) et délivrance en fin d'année d'une attestation du statut mentionnant les compétences mises en oeuvre.
- Possibilité de faire valider par le Service Université Culture (SUC) la pratique de l'activité artistique au cours de l'année dans le cadre d'une UE libre.
- Pour les étudiants dont le cursus ne permet pas l'accès aux UE libres de pratique artistique, le statut est mentionné dans l'annexe descriptive au diplôme (supplément au diplôme)

- Accès possible au régime spécial d'études (RSE) tel que défini par l'UCA. Ce RSE, qui n'est pas spécifique à ce statut, peut en particulier permettre un aménagement de l'emploi du temps, une priorité dans le choix des groupes de TD...
- L'accès au RSE se fait par un formulaire spécifique à retirer à la scolarité de la composante ou à télécharger sur l'ENT, et à restituer à la scolarité de la composante.
- Possibilité de postuler sur des contrats étudiants proposés par l'UCA pour encadrer ou présenter des activités artistiques pour l'animation de la vie universitaire.

## **BOURSES MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Le Cycle à Orientation Professionnelle permet de bénéficier d'une bourse allouée par le ministère sous certaines conditions.

